

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 JANVIER 2021 A 10 H 00

L'an **deux mil vingt et un le vingt-trois janvier à dix heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer socio-culturel à la suite de la convocation du **18 janvier 2021**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Sandrine BOESZE, Tulio PALA, Frédéric BAUMANN, Dominique LEBLANC, Philomène MARGANI, Lionel ULLMANN, Marie-Louise ARNOLD, Françoise NAPOLI, Nadine FORTE, Souhaila BOUKROUNA, Sandrine TOURDOT, Jonathan SNIATECKI, Pascale BOTZUNG

Absents excusés et procurations :

Procurations

Jonathan GIGLIA donne procuration à BAUMANN Frédéric
Walter GATTERA donne procuration à Tulio PALA
Francesca DI PIETRO donne procuration à MARGANI Philomène

Absents excusés :

Stéphanie COLLE

Absents :

Serdal KOC, Jean PROFIT, BECKER Dany

L'approbation du dernier compte rendu ne pourra se faire que lors de la prochaine réunion dans la mesure où ce dernier n'a pas pu être communiqué en temps opportun aux conseillers compte tenu de deux réunions successives du conseil municipal dans un temps limité.

Avant l'exposé de M. KLEIN, le maire rappelle aux conseillers municipaux les différents investissements à venir (Logiest, transfert des locaux de la mairie dans l'ancienne école après réhabilitation et extension et de leur coût financier respectif (quartier LOGIEST sans subventionnement possible). Par ailleurs, il informe également que l'utilisation du droit de préemption doit être lié à un motif d'intérêt général (existence d'un projet). Enfin il est à préciser qu'un compromis de vente est en cours.

Avant de dresser l'historique du bâtiment, sa présentation, son utilisation future sans oublier le financement des travaux, la programmation et une synthèse, M KLEIN regrette le manque de temps et les difficultés de contacts liés à la COVID 19 pour réfléchir sur ce projet.

L'historique du bâtiment : il fait à ce sujet état des malheurs de la guerre de 30 ans, de sa reconstruction en dur au lieu et place du colombage, de l'existence de deux bâtiments (ferme Muller et Bâtiment Arnold, de la destruction lors de la 2^{ème} Guerre mondiale et de la transformation intérieure quasiment inexistante.

Présentation du bâtiment : ce bâtiment est départagé en 3 parties que l'on peut dénommer partie travail (avec la grange, l'étable, l'écurie et le grenier à blé), la partie habitation (chauffage central inexistant) et la partie stockage et le jardin. Néanmoins la toiture est neuve.

Utilisation future proposée par l'intervenant : un local associatif, une maison de culture locale comme la ville de Farébersviller et celle de Cocheren, son utilisation pour des expositions.

Utilisation future du jardin : après la destruction des deux garages et de l'appentis, une restructuration du centre du village pourrait être envisagé en tenant compte de la fontaine située à proximité.

Financement : le coût d'acquisition serait suivant les dires de M. Klein faible pour la commune de Théding. Ce montant de 100.000 € correspondrait en effet à la dépense envisagée sur la maison communale située place Foegel. Le maire l'informe à cet effet que tant le projet d'agrandissement que de terrasse couverte initialement prévus sont abandonnés.

Le financement de cette acquisition pourrait être assuré par un prêt (le taux des emprunts étant intéressant), voire, pour la collectivité de solliciter une subvention au titre du DSIL dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine comme l'a fait le Val de Guéblange.

La programmation : la création d'une association pourrait être envisagée. Par ailleurs cette acquisition pourrait se faire pour une utilisation à moyen voire long terme. Une adaptation aux besoins futurs pourrait être envisagée.

Synthèse de cette présentation : ce serait une occasion unique pour la commune de préempter sur ce bâtiment afin de préserver le centre du village. C'est une responsabilité face aux générations futures. Cette acquisition pourrait de fait de renforcer l'attractivité du village par un remodelage du centre et éviter la paupérisation.

Tous les points étant exposés, le maire rappelle les conditions de la préemption. Que si ce projet devenait un établissement public de type ERP, des contraintes de conformité de tout ordre s'imposeraient à la collectivité : mise en conformité du bâtiment au niveau électrique, incendie, normes PMR etc... sans oublier l'assurance dudit bâtiment.

Une visite des lieux sera programmée prochainement avec un responsable du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Metz. La création d'une commission spécifique pourrait même être envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 40